

ARTHON



JUILLET 2016

Bulletin municipal N° 5

7 Place de la Mairie

36 330 ARTHON

Tél : 02 54 36 14 09

Email : arthon.mairie@wanadoo.fr

Page Facebook Mairie d'Arthon

*Ouvert : du lundi au samedi : 9h00 à 12h00
lundi, mercredi et vendredi : 14h00 à 17h00*



Temps d'activités périscolaires 2015/2016



Edito du maire

Etre efficaces au quotidien, animer son territoire et penser à son avenir, être au plus proche et à l'écoute des administrés, tels sont les objectifs que poursuivent les élus du Conseil Municipal.

Pour cela, nous avons donc, au cours de ce 1er semestre 2016 :

- Répondu au mieux à vos diverses demandes.
- Réalisé et programmé divers travaux.
- Démarré avec nos partenaires l' «Opération Zéro pesticide» (OZP) .
- Participé avec les associations à l'animation de notre village.
- Recruté un jeune arthonnais en «Emploi d'avenir».

Tels sont les principaux sujets que vous trouverez développés dans ce nouveau bulletin municipal, à coté des habituelles infos pratiques.

Mais, bien d'autres projets sont actuellement en réflexion, comme par exemple, celui de la création d' un bar- brasserie en agrandissement de l'«Epicerie du Coin».

Depuis quelques années, nous nous sommes aussi engagés dans une démarche de Développement Durable , la diminution de la durée d'éclairage public et la signature de la convention « OZP » en sont des exemples.

Ce thème de l'environnement et de l'écologie aura une place importante dans notre réunion publique de novembre prochain et nous aimerions constituer un groupe de réflexion sur cette thématique avec tous les arthonnais intéressés. Ce serait en quelque sorte la mise en place d'un Agenda 21 local, programme d'actions réalistes à développer dans l'avenir (21^{ème} siècle) dans le domaine du développement durable.

Bonne lecture et bon repos estival puisque les beaux jours sont enfin arrivés.

Le maire
Jacky DEVOLF

➤ Sommaire

• PAGE 3

INFOS SCOLAIRES
ET PERISCOLAIRES

• PAGES 4 et 5

INFOS MUNICIPALES

• PAGES 6 et 7

INFOS ASSOCIATIVES

• PAGE 8

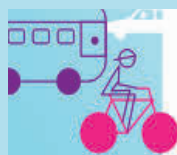
INFOS PRATIQUES

Directeur de publication :
Jacky DEVOLF

Impression :
Chagnon Imprimeur
36400 Montgivray

Infos scolaires & périscolaires

► Transports Scolaires



La demande de carte de bus pour les collégiens et lycéens est maintenant à effectuer sur le site de Châteauroux Métropole :

<https://citoyen.chateauroux-metropole.fr/transports/>

Vous remplissez en ligne un formulaire et pouvez également vous inscrire à l'alerte intempéries qui vous informe de la suppression des transports scolaires.

La carte sera à retirer en mairie fin août comme auparavant, n'oubliez pas d'apporter la photo !

Cette demande concerne aussi les habitants des Loges Brûlées qui recevront un mail leur indiquant dans quelle mairie retirer leur carte.

► Bientôt un portail familles

Un nouveau portail familles va bientôt voir le jour. Grâce à ce portail, les familles qui ont des enfants scolarisés pourront via internet : gérer les inscriptions à la cantine, au périscolaire (ALSH, séjours...), avoir des informations telles que les menus, les horaires du périscolaire ou encore visualiser la facturation et à terme payer par Carte Bancaire sur le site de la Trésorerie. Vous pourrez bien sûr le consulter sur ordinateur, tablette ou smartphone. Dès que le portail sera opérationnel, nous vous en détaillerons le fonctionnement par un courrier adressé à chaque famille.



► Risque de suppression d'une classe à la rentrée

Les effectifs actuels de l'école sont en baisse et font envisager la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Dès cette annonce, les parents d'élèves ont fait connaître leur désaccord et le maire a rencontré les instances de l'Education Nationale. A la rentrée, les enfants se-

ront comptés et la décision sera prise par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du maintien ou non de sa décision de fermeture. Il est donc important que tous les enfants soient présents à la rentrée le jeudi 1er septembre.

CALENDRIER SCOLAIRE

2016-2017

Sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale

	zone A Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	zone B Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	zone C Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	mercredi 31 août 2016		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	jeudi 1 ^{er} septembre 2016		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1 ^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Pas de classe le vendredi 26 mai 2017 (Pont de l'Ascension) Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		

► Travaux



Comme il s'y était engagé, le Conseil Municipal a fait réaliser des travaux respectant ses trois priorités d'économie d'énergie, d'amélioration de la sécurité et d'entretien du patrimoine. Quatre ralentisseurs ont été installés et devraient améliorer la sécurité du village. Le gymnase, qui a bientôt 25 ans, nécessite absolument la rénovation de son bardage et de son isolation. Quant à l'entrée du cimetière, son aménagement s'avérait nécessaire pour améliorer l'accès et faciliter le stationnement. Un nouveau columbarium et huit cavurnes en marguerite ont été installés.



Abattage d'un arbre au Champ du Pont

Réalisés au 1er semestre

Mise en conformité éclairage public
Changement des huisseries des 3 classes du primaire
Réfection de la toiture et isolation des combles de l'épicerie
Aménagement des abords du cimetière : création d'un parking
Installation d'un columbarium et de cavurnes au cimetière
Création de ralentisseurs

Entreprise S.P.I.E	13968 €
Entreprise Adam	9 431 €
Entreprise Gerbaud	12 655 €
Entreprise Eurovia	17 989 €
Entreprise Granimond	10 587 €
Entreprise Eurovia	41 978 €

Programmés au second semestre 2016

Dépose de l'éclairage public au giratoire de la Verrerie
Bardage du gymnase
Enrochement du plan d'eau, deuxième phase

Entreprise S.P.I.E	2 092 €
Entreprise Devin et Dumazert	70 000 €
Entreprise Cazorla	12 816 €

Quelques investissements

Débroussailluse, Pompe à eau, Sonorisation portable, Compresseur, Matériel informatique de la Mairie
Adoucisseur et Chauffe-eau

7 337 €

Dégâts suite aux intempéries

Changement des translucides du toit du gymnase
Couloir et bureau du maire, Plafond de 3 salles du complexe sportif

► Formation aux premiers secours



Des agents municipaux ont validé leur formation aux Premiers Secours

► Nouvel agent des Services Techniques



Un jeune Arthonnais, Antonin Sabourin, travaille maintenant aux Services Techniques de la Commune. Il a été recruté avec un contrat d'avenir au 1er juillet qui va lui permettre d'effectuer un parcours de formation pour acquérir des compétences professionnelles. Morgan Seban, autre arthonnais, a été lui aussi recruté jusqu'au 31 octobre pour renforcer l'équipe des Services Techniques marquée par des absences de longue durée.

Un jeune Arthonnais, Antonin Sabourin, travaille maintenant aux Services Techniques de la Commune. Il a été recruté avec un contrat d'avenir au 1er juillet qui va lui permettre d'effectuer un parcours de formation pour acquérir des compétences professionnelles. Morgan Seban, autre arthonnais, a été lui aussi recruté jusqu'au 31 octobre pour renforcer l'équipe des Services Techniques marquée par des absences de longue durée.

Infos municipales

► Objectif Zéro Pesticide

La Commune a signé la Charte le 6 juin 2016. Cela symbolise l'engagement des communes dans leur démarche progressive de suppression des pesticides. Toutefois, il appartient à chacun de se

sentir concerné par cet engagement et de réduire sa propre utilisation des pesticides.

Cette thématique sera abordée lors de la réunion publique du 17 novembre.



Le 6 juin 2016, les maires d'Arthon, Coings, Neuillay-les-Bois, Saint-Lactencin et Sougé ont signé la charte «Zéro pesticide»

Objectif zéro pesticide dans nos villes & villages

Charte d'engagement de la commune de Arthon

La présente charte d'engagement est une réponse partielle aux problèmes créés par les pesticides.

Le département de l'Indre ne fait pas exception. Les analyses montrent que l'air, la pluie, le sol et l'eau sont, comme dans maintes régions, contaminés par de nombreux pesticides.

Les eaux, souterraines ou superficielles, contiennent fréquemment des quantités de pesticides supérieures aux normes de potabilité, voire à celles d'exploitation.

De cette situation, dont il est encore difficile de prédire l'impact global sur la santé publique et l'environnement, faute d'études et de recul suffisants, les collectivités locales, et notamment les communes, sont partiellement responsables par l'utilisation des pesticides sur la voirie, les parcs, les jardins, les massifs décoratifs, les terrains de sport et les cimetières.

OBJET DE LA CHARTE

La charte décrit succinctement le processus à engager pour que les communes signataires atteignent l'objectif « zéro pesticide ».

à Déols, le 06 juin 2016

ARTICLE 1 - OBJECTIFS

La présente charte, à laquelle toute commune du département de l'Indre peut adhérer, a pour objectifs :

- de protéger l'environnement, notamment les milieux aquatiques, ainsi que la santé publique,
- de promouvoir, dans l'entretien des diverses emprises dépendant des communes, des méthodes alternatives qui, outre leur intérêt dans la préservation de l'environnement et de la santé, pourraient avoir une valeur incitative pour d'autres utilisateurs (particuliers, entreprises, autres communes ou collectivités, agriculteurs, etc.),
- d'aller ainsi vers une réduction des nuisances et des coûts pour la société, consécutifs à l'usage des pesticides : appauvrissement des milieux naturels, dépollution des eaux, répercussions sur la santé.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La commune de ARTHON signataire de cette charte, s'engage à :

- expérimenter les techniques alternatives aux pesticides qui seront, si possible, étendus progressivement, pour les plus adaptées, sur l'ensemble du territoire de la commune,
- participer aux événements proposés par les associations,
- renoncer progressivement sur les emprises communales de toute la ville (voirie, parcs, jardins, massifs végétalisés, terrains de sport et cimetières) à l'usage des pesticides pour le désherbage, la lutte contre les champignons et les ravageurs en recourant aux techniques alternatives disponibles, pour atteindre à terme la suppression totale de ces substances actives,
- former le personnel communal affecté à ces travaux d'entretien aux techniques alternatives en recourant aux services d'organismes compétents en la matière. Si la commune fait appel à un prestataire de services, elle devra choisir une entreprise agréée permettant de respecter la présente charte,
- organiser et assurer l'information des administrés,
- réaliser et communiquer annuellement le bilan d'utilisation des pesticides encore employés (nature des produits et quantités), ainsi que les méthodes alternatives (curatives et préventives) mises en place,
- réaliser et communiquer annuellement le bilan de mise en œuvre.

En cas de difficultés techniques et d'impasses constatées aboutissant à un recours forcé à l'usage de pesticides, la commune doit informer les partenaires afin de trouver une solution appropriée.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques, Indre Nature et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Brenne-Berry, ont une mission d'accompagnement des communes signataires de cette charte, sur les plans technique et de la communication. Cet accompagnement sera fonction des moyens financiers dégagés par les communes concernées et par les financeurs de l'opération "Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages".

Article 3.1 - Soutien technique à la commune

- Les organismes signataires (Indre Nature et le CPIE Brenne-Berry) s'engagent à :
- aider la commune à la mise au point du plan de réduction des pesticides : choix des méthodes alternatives et mise en œuvre,
 - former sur les plans théorique et pratique les agents municipaux concernés aux techniques alternatives aux pesticides,
 - organiser le suivi des opérations,
 - constituer et animer un comité de pilotage de l'opération visant à favoriser les échanges d'expérience entre participants. Toute commune signataire de la présente charte est membre de droit de ce comité de pilotage.

Article 3.2 - Communication vers les administrés

Le succès de la présente entreprise repose en grande partie sur l'adhésion des particuliers, fréquents utilisateurs de pesticides et demandeurs d'espaces dépourvus d'herbes spontanées. Un travail de sensibilisation pour présenter les risques liés aux pesticides et favoriser l'acceptation des herbes adventices est nécessaire avant et pendant le déroulement des opérations. En conséquence, Indre Nature et le CPIE Brenne-Berry s'engagent à :

- mettre à disposition des communes des outils de communication (expositions, brochures, etc.),
- communiquer vers le grand public et les jardiniers amateurs en ayant recours à tous les moyens possibles (organisation de conférences, d'ateliers pratiques de jardinage et de circuits de découverte des herbes folles, rédaction d'articles pour le bulletin municipal, participation aux manifestations locales et aux comités de quartier, animation des expositions, etc.),
- sensibiliser les scolaires,
- faire connaître l'existence de cette charte ainsi que les communes signataires,
- valoriser la démarche des communes signataires auprès de leurs propres administrés et des autres collectivités.

Jacky Devolf
Maire de la commune de Arthon

Patrick Roux
Président du CPIE Brenne-Berry

Jacques Lucbert
Président d'Indre Nature

► Echappée Celte réussie



Pour sa cinquième fête au village, l'OMSCA a choisi le thème celtique. Le site de la fête, déplacé dans l'Allée du Creuzançais, a une fois encore attiré de nombreux arthonnais. Les animations ont débuté dans l'église d'Arthon avec la chorale de Musicarton suivie par les chorégraphies de LaCaDanses et la musique des groupes « Atlantic Nord » et « Vallée Noire ». L'« Arthonnais breton », Yann Bougio, a également initié aux danses traditionnelles des amateurs ravis. Le repas typique s'est conclu par l'embrasement de l'Arbre de Beltaine et l'animation musicale de Cyril Joubert .



► Euro du Football d'initiation



Grâce à la coopération du VAL36 , du District de l'Indre et de la Commune, Arthon a participé pleinement à l'Euro 2016. Le Complexe Sportif a été retenu comme site pilote national par la Fédération Française de Football. Ainsi, 2 000 jeunes footballeurs ont été accueillis sur le Complexe

Sportif. L'investissement remarqué de 130 bénévoles et le partenariat efficace des différents acteurs : collectivités, bénévoles, artisans, commerçants, District de l'Indre et Fédération Française de Football ont contribué à la réussite de ce week-end de

► Quelques Arthonnais à l'honneur



Anton Desgourdes-Lignelet, élève de CM2, est lauréat du Concours d'Orthographe de l'UDDENI avec seulement une demi-faute.



Raoul Hofman, élève de CM2, est arrivé Premier à la finale du challenge départemental inter-pistes de la Prévention Routière .



Christelle Vialle a reçu un trophée sportif pour son investissement en kendo et sa fonction de commissaire sportif.



Christophe Ferret, Président du VAL36, est à saluer (avec tous les bénévoles) pour l'organisation du week-end de l'Euro à Arthon .



Françoise Roumet, Présidente de l'Archer Club Arthonnais, termine sur le podium à la 2ème place du Championnat de France Nature.

Infos associatives

► Nouveaux présidents

L'époque des assemblées générales a commencé.

Trois associations arthonnaises ont changé de président :

- Christelle Bataille remplace David Bardet pour Come On Arthon Badminton,
- Laurie Martin remplace Christine Courtioux

pour Familles Rurales

- Thierry Bavouzet revient aux commandes et remplace Philippe Tarnier pour l'ASA Football Club. Bonne installation dans leurs nouvelles fonctions et remerciements à leurs prédecesseurs.

► Subventions 2016 aux associations locales

Certaines associations ont bénéficié, suite à leur demande, du Fonds d'Aménagement Rural Animation versé par le Conseil Départemental.

ASSOCIATIONS	Subvention municipale	FAR
Association Sportive Arthonnaise (Foot) : ASA	2800	
Arthon Basket Club : ABC	800	
Arthon Volley	300	
Archers Club Arthonnais	900	330
Come on Arthon Badminton	1100	330
Gym Arthonic	500	330
Velles-Arthon-Luant (Foot) V.A.L. 36	1300	
Familles Rurales	12 500	
Musicarton	950	
Mini Nautic Arthon	250	240
Souvenir Français (Velles - Arthon - Mosnay)	50	
Comité Saint-Blaise	50	
Office Municipal Sports Culture Arthonnais : OMSCA	1 250	330
Amicale des Anciens Combattants	50	
Total	22 800	1560

► Musicarton chante pour Retina



Dimanche 20 mars, la chorale Musicarton s'est produite à l'église dans le cadre de Mille chœurs pour un regard, en compagnie des chorales d'Aigurande, du Magny et des Lianges, toutes dirigées par Odile Jourdain. Ce concert et la vente de porte-

clefs et de broches ornés de clés de sol ont permis à Musicarton de faire un don conséquent à Rétina : 335 € de bénéfices pour le concert, 665 € pour la vente des objets musicaux soit un total de 1 000 €.

► Manifestations du 2^{ème} semestre

► Samedi 3 septembre

Portes Ouvertes
Découverte du Football
11h-18h
VAL 36 – Complexe Sportif

► Dimanche 11 septembre

Randonnée Cyclotouriste
(40,65,100 km)
Départ 8h du Gymnase
Arthon Randonnées
07 88 61 36 83

► Dimanche 18 septembre

Brocante
Parc de la Garenne
Comité St Blaise

► Samedi 8 octobre

Dîner Dansant
Salle Multi-Activités
Come On Arthon Badminton

► Dimanche 16 octobre

Randonnées UFOLEP
Marche (10,15,18 km)
VTT (25,35,45 km)
Départ 8h30
Contacts 06 98 44 85 33 (marche)
06 30 19 61 42 (VTT)
Arthon Randonnées
Salle Multi-Activités

► Vendredi 11 novembre

Commémoration
Messe – dépôt de gerbe
et vin d'honneur
Amicale des anciens combattants

► Jeudi 17 novembre

Réunion Publique
Municipalité
Salle Multi-Activités

► Dimanche 27 novembre

Bourse aux Jouets
et à la Puériculture
Salle Multi-Activités
APEA / CCAS

► Vendredi 2 décembre

Téléthon
OMSCA – Salle Multi-Activités

► Samedi 10 décembre

Après-midi récréatif pour les Aînés
CCAS - Salle Multi-Activités

Infos pratiques

► Changement du jour de collecte des ordures ménagères

A partir du 6 septembre, ramassage des déchets secs et humides le MARDI !



Pensez à sortir vos poubelles la veille !

► Objets encombrants Collecte annuelle supprimée



Ne vous encombrez plus la vie avec vos déchets de cave et grenier, vieux mobilier, matelas ...

- Pensez d'abord à leur donner une seconde vie : associations locales, points de vente qui reprennent certains objets usagés ...

- Déposez-les en déchetterie : 2 m³ par jour d'ouverture

- Prenez rendez-vous à partir du 3 octobre au **0 800 12 12 11** ou sur le site internet de Châteauroux Métropole, pour bénéficier d'une **collecte gratuite à domicile** (réservée aux particuliers, limitée à 2 m³ par demande).

► Déchetterie des Valets - Route de Buxières d'Aillac 06 73 00 53 41

Déchetterie ouverte

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre 2016

Mercredi : 13h - 17h

Samedi : 10h - 17h

Déchetterie ouverte

Horaires d'hiver : du 1^{er} janvier au 31 mars 2016

et du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016

Vendredi : 13h - 17h

Samedi : 13h - 17h

Jour férié : déchetterie fermée

JUILLET

L		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
J		7	14	21	28	
V	1	8	15	22	29	
S	2	9	16	23	30	
D	3	10	17	24	31	

AOÛT

L	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
M	3	10	17	24	31	
J	4	11	18	25		
V	5	12	19	26		
S	6	13	20	27		
D	7	14	21	28		

SEPTEMBRE

L		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
M		7	14	21	28	
J	1	8	15	22	29	
V	2	9	16	23	30	
S	3	10	17	24		
D	4	11	18	25		

OCTOBRE

L		3	10	17	24	31
M		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
J		6	13	20	27	
V		7	14	21	28	
S	1	8	15	22	29	
D	2	9	16	23	30	

NOVEMBRE

L		7	14	21	28	
M	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
J	3	10	17	24		
V	4	11	18	25		
S	5	12	19	26		
D	6	13	20	27		

DECEMBRE

L		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
M		7	14	21	28	
J	1	8	15	22	29	
V	2	9	16	23	30	
S	3	10	17	24	31	
D	4	11	18	25		